



Candidature bourse doctorale en sciences de gestion sur la sécurité civile

Aix-en-Provence (13)

Organisation : Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (Ensosp)

Description de la thèse de doctorat :

Dans le cadre de ses activités de recherche, l'Ensosp souhaite développer des réflexions sur des problématiques issues du terrain par le biais de recherches doctorales afin de construire des liens entre la théorie universitaire et la pratique professionnelle. La politique de recherche de l'Ensosp inscrit la construction de ces liens dans la durée avec le projet de financer plusieurs bourses doctorales dans différentes disciplines avec un cycle annuel de renouvellement dans l'objectif d'assurer une continuité scientifique des différents travaux conduits. Il y a actuellement trois bourses doctorales en cours de financement en sciences économiques (Université Lyon 2), en droit public (Université de Nîmes) et en psychologie sociale (Université Aix-Marseille).

Pour la discipline des sciences de gestion, le sujet proposé doit correspondre à des problématiques de portée nationale pour la sécurité civile et trouver un ancrage théorique en lien avec les préoccupations des laboratoires universitaires conventionnés.

Parmi les thèmes récurrents qui préoccupent les services d'incendie et de secours et plus largement les acteurs de la sécurité civile ainsi que chaque citoyen, la problématique des missions, compétences et financement des services d'incendie et de secours figure parmi les plus actuelles. L'action quotidienne de ces services conditionne leur réactivité en cas de crise sur le territoire national (prévention ; gestion ; retour à la normale). Le rôle des organisations d'incendie et de secours dans la gestion de crise des événements majeurs sur le territoire appelle un large travail de recherche allant de l'urgence des situations à la résilience des populations.

Néanmoins des thèmes plus spécifiques comme ceux listés ci-dessous sont prioritaires :

- La gestion de l'information et le traitement de l'alerte des secours ;
- La pratique du retour d'expérience pour une culture de sécurité et de l'amélioration continue ;
- La gestion des connaissances dans les organisations de sécurité civile ;
- L'impact et l'appropriation des nouvelles technologies dans la gestion des secours d'urgence ;
- La prise en compte des enjeux de développement durable dans l'activité des secours

Ces thèmes font l'objet d'une attention particulière au regard de l'actualité de la sécurité civile.

Obligations à la charge de l'Université

La bourse doctorale proposée par l'Ensosp n'est pas un contrat CIFRE. Elle permet à l'étudiant de bénéficier d'un avenant de son université pour la réalisation d'une charge d'enseignement dans les limites fixées par les bourses doctorales (64H renouvelables chaque année de la bourse). L'université est tenue d'un certain nombre d'obligations :

- l'invitation du co-directeur Ensosp à la soutenance du doctorant,
- la transmission d'un exemplaire papier et électronique de la thèse,
- la communication par l'établissement et par le doctorant sur le financement de l'Ensosp (signature de publication, communications, etc.),
- l'engagement du doctorant dans le développement de la recherche du DERE-CERISC par le biais de communications à des conférences, de publications, de coordination de recherche, d'enseignements moyennant un certain nombre d'heures de présence par semaine à l'Ensosp, sans autre contrepartie financière que celle versée par l'école à l'université.
- la soutenance de la thèse dans un délai maximum de trois ans de doctorat (sauf autorisation dûment justifiée pour une année supplémentaire).

Tout manquement à ces obligations impliquera une demande de remboursement par l'Ensosp et le co-financeur autre que l'université.

Modalités d'accomplissement des travaux de recherche et autres activités

- 20% du temps du doctorant est effectué dans son laboratoire d'accueil et 80% à l'Ensosp.
- Pendant son temps de présence à l'Ensosp, le doctorant est soumis au règlement intérieur de l'établissement.
- Les déplacements du doctorant nécessaires à ses travaux de recherche sont pris en charge par l'Ensosp selon le règlement de remboursement des frais de déplacements des personnes, stagiaires et formateurs de l'Ensosp.

La bourse doctorale est disponible à la rentrée universitaire 2021/2022.

Pour toute candidature, merci d'adresser **un CV**, une **lettre de motivation**, un **relevé de note du master** et un **projet de thèse de deux pages maximum** comportant le laboratoire universitaire de rattachement ; le nom du directeur de thèse ; le thème, la ou les questions de recherche, une description du sujet et une bibliographie de référence. Il n'est pas nécessaire de détenir des connaissances sur le milieu de la sécurité civile.
Toute candidature est à adresser par mail à : **cerisc@ensosp.fr**

 1070, rue Lt Parayre - BP 20316 - 13798 Aix-en-Provence Cedex 03

 +33 (0)4 42 39 04 00

Une Ecole qui forme, une Ecole qui anticipe, une Ecole ouverte